Zeitschrift: Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: 34 (1954)

Heft: 3

Anhang: [Notre supplément mensuel]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES PAYS INCLUS DANS LES PRINCIPALES ZONES MONÉTAIRES

ZONES MONÉTAIRES	PAYS OU TERRITOIRES COMPRIS DANS CES ZONES
Zone « franc » (Avis nº 497 de l'Office des Changes, J. O. du 17 mai 1951).	France métropolitaine (y compris la Corse). · Principauté de Monaco. · Territoire de la Sarre. · Départements français d'Outre-Mer : Algérie, Guade-loupe, Martinique, Guyane, La Réunion. · Protectorats du Maroc et de la Tunisie. · Afrique occidentale française. · Afrique équatoriale française. · Territoires sous tutelle du Cameroun et du Togo. · Madagascar et ses dépendances. · Les Comores. · Saint-Pierre-et-Miquelon. · Etablissements français dans l'Inde. · Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam. · Nouvelle-Calédonie et dépendances. · Etablissements français de l'Océanie. · Condominium des Nouvelles-Hébrides.
Zone « dollar » (Avis nº 519 de l'Office des Changes, J. O. du 20 janvier 1952)	Etats-Unis Alaska Hawaï Zone du Canal de Panama Porto-Rico Iles Vierges Iles Samoa Iles du Pacifique (Carolines, Mariannes y compris Guam, Marshall) Philippines. Canada, Terre-Neuve Labrador. Colombie Costa-Rica Cuba République Dominicaine Guatemala Haïti Honduras Nicaragua Panama Salvador Venezuela.
Zone « sterling » (Avis nº 483, annexe F, de l'Office des Changes, J. O. du 4 janvier 1951)	La zone sterling comprend le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (y compris les îles anglo-normandes et les pays ci-après : Aden (colonie et protectorat) Australie, y compris : Ile Nauru, Île Norfolk, Nouvelle-Guinée britannique, Papouasie Îles Bahama Île Barbade Basutoland Bechuanaland (protectorat) Les Bermudes Guyane anglaise Honduras britannique Îles Salomon (protectorat) Union birmane Brunel Ceylan Chypre Îles Falkland et leurs dépendances Îles Fidji Etats confédérés malais Gambie (colonie et protectorat) Gibraltar Îles Gilbert et Ellice (colonie) Côte-de-l'Or : a) Colonie de la Côte-de-l'Or; b) Ashanti; c) Territoires septentrionaux; d) Togo Hong-Kong Islande Înde Îrak République d'Irlande Jamaïque Îles turques, Îles Caïques, Îles Cayman Jordanie hachémite Kenya (colonie et protectorat) Îles Sous-le-Vent Antigua, Montserrat, Saint-Christophe et Nevis, Îles Vierges Libye Malte Île Maurice Nouvelle-Zélande Îles de Cook, Ross, Tokelau, Samoa occidentale Nigeria : a) Colonie; b) Protectorat; c) Cameroun sous mandat britannique Bornéo (Nord) Rhodésie du Nord Nyassaland Pakistan Territoires du golfe Persique : Bahrein, Dubai, Kuwait, Muscat Île Sainte-Hélène et dépendances Sarawak Îles Seychelles Sierra Leone (colonie et protectorat) Singapour Somalie britannique (protectorat) Rhodésie du Sud Swaziland Territoire du Tanganyika Île de la Trinité Îles Tobago Uganda (protectorat) Union sud-africaine et territoire de l'Afrique du Sud-Ouest Îles au Vent Île Dominique, Île Grenade, Île Sainte-Lucie, Île Saint-Vincent Zanzibar (protectorat).
Zone monétaire espagnole (Avis nº 407 de l'Office des Changes, J. O. du ler juillet 1949)	Territoire péninsulaire et insulaire de l'Espagne Territoires de Ceuta et Melilla Zone du protectorat espagnol au Maroc Rio de Oro Guinée espagnole.
Zone monétaire portugaise (Avis nº 411 de l'Office des Changes, J. O. du 12 juillet 1949)	Portugal (y compris les archipels de Madère et des Açores) Archipel du Cap-Vert Guinée portugaise Iles Saô-Thomé et Principe Angola Mozambique Territoire de Goa Province de Macao Ile de Timor.
Zone « florin » (Avis nº 316 de l'Office des Changes, J. O. du 21 avril 1948)	Territoire néerlandais métropolitain Curaçao Surinam Indonésie.
Zone «franc belge» (Avis nº 461 de l'Office des Changes, J. O. du 16 juin 1950).	Belgique Luxembourg Congo belge Mandat de Ruanda-Urundi.
Pays de l'Union européenne de paiements (U. E. P.)	L'Union européenne de paiements comprend les pays ci-après, y compris les zones monétaires associées : République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Turquie, Zone anglo-américaine du territoire libre de Trieste.



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

L'action en faveur du commerce extérieur. - Le DU MOIS Rapport de la Commission Nathan sur la disparité des prix

français par rapport aux prix étrangers conclut à la nécessité de faire disparaître progressivement les contingentements qui sont depuis vingt ans responsables de la cherté des prix et de la sciérose de l'économie. Les impôts indirects devraient être également diminués pour favoriser la baisse des prix de vente, la charge fiscale étant reportée sur les impôts directs.

Les journées du commerce extérieur ont permis aux parlementaires, techniciens et professionnels de procéder à de fructueux entretiens à la veille d'importantes décisions : taux de libération des échanges dans le cadre de l'O. E. C. E., réforme fiscale, aide gouvernementale en matière d'exportation.

FINANCES

Remboursement anticipé de certains prêts américains. — Grâce à l'abondance relative de ses avoirs en devises, le Gouvernement a pu rembourser par anticipation .

60 millions de dollars à l'Export Import Bank (mobilisation des commandes off shore);

- 50 millions de dollars aux banques américaines (prêt de

Le Fonds de stabilisation des changes posséderait actuellement près de 250 millions de dollars.

FISCALITÉ

Les charges ne sont pas plus fortes en France que dans les pays voisins. - Du rapport Nathan, il est intéressant de détacher le tableau des charges de la fiscalité et de la parafiscalité par rapport au produit national brut, tel qu'il a été établi par les experts :

					Charges fiscales	Charges parafiscales
					_	_
France					23 %	31,2%
Allemagne.					25,5 %	33 %
Angleterre					29,6%	32.7 %
					20 %	
U.S.A					22,3 %	24,7 %
Allemagne. Angleterre Italie					25,5 % 29,6 % 20 %	33 % 32,7 % 25,6 %

Mais ces chiffres n'ont qu'une valeur absolue. Pour en apprécier l'incidence exacte et faire des comparaisons valables. il faut tenir compte de la productivité et du niveau de vie de chaque pays et de la répartition interne de ces impôts (directs ou indirects).

PRODUCTIVITÉ

Les crédits du Fonds national de la productivité vont être distribués. — 5 milliards de francs sont théoriquement à la disposition des entreprises désireuses de développer leur productivité (abaissement des prix de revient, meilleure organisation de la distribution, mise en œuvre de techniques

Bénéficiaires éventuels : petites et moyennes entreprises. Durée: 7 ans maximum.

Taux : 6%.

C'est le Crédit national qui, en liaison avec le Commissariat général à la productivité assurera la gestion de ces prêts. Dans toute la mesure du possible on s'efforcera d'y associer le banquier de l'entreprise.

FORTUNE

Le patrimoine français à l'étranger se reconstitue. -NATIONALE Après être tombé au plus bas après la guerre et les réquisitions de 1946-47, le portefeuille étranger s'est lentement

reconstitué. En 1952, les revenus des participations françaises à l'étranger ont atteint 99 millions de dollars soit 35 milliards de francs. Si l'on déduit les 45 millions de dollars versés en rémunération des investissements étrangers en France, il reste un solde net de 54 millions, soit 20 milliards de francs, ce qui représente plus du double du produit net du tourisme au cours de cette même année.

Des succès flatteurs pour la technique française. - AMOJUR-Une locomotive électrique de série bat le record du monde PRIOPRE de vitesse : 243 kilomètres à l'heure sur la ligne Paris-Dijon.

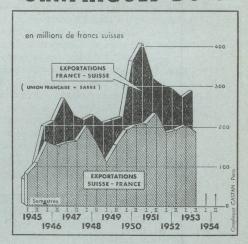
- La Compagnie Française des Pétroles obtient des résultats prometteurs dans la prospection des gisements sahariens; elle est appelée d'autre part à participer aux côtés de l'Anglo-Iranian, de la Royal Dutch et des grandes Compagnies américaines au nouveau Consortium International du Pétrole d'Iran.
- L'Inde passe d'importantes commandes à l'industrie aéronautique française.
- En Irak un marché de 9 milliards est enlevé par un groupe français d'entreprises de travaux publics.

BOURSE

Ferme etactive. -

Les craintes d'un fléchissement des cours après la progression enregistrée en janvier et février ne se sont pas vérifiées. Les titres français surtout sont restés très achalandés et les obligations ont de leur côté continué às'apprécier; l'accueil fait à l'émission des parts de production d'Électricité de France (30 milliards déjà souscrits) est révélateur de l'attitude nouvelle du marché financier.

COM GRAPHIQUES DU



COURS ET INDICES FRANÇAIS Chiffre du mois Chiffre de l'année Dernier chiffre précédent précédente 2.980 15 mars 15 févr. 15 févr. 3.730 85,25 5 févr. déc. 53 ler janv. 209 150 61,9 5 mars janv. 53 ler févr. janv. 54 ler févr. 67,1 déc. 53 janv. 54 janv. 53 févr. 53 janv. 54 févr. 54 179 138,6 174 139,2 janv. 54 nov. 53 nov. 53 déc 53 déc. 53 févr. 54 déc. 53 déc. 53 144,1 14,8 44,0 143,2 15,1 44,0 129 févr. 53 déc. 52 déc. 52 146,6 14,7 44,6 130 janv. 53 janv. 53

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

FINANCES

Comptes de la Confédération — Pour 1953, les recettes PUBLIQUES de la Confédération se sont élevées à 2.032 millions de fr. s. alors qu'elles étaient inscrites au budget pour 1.818 millions. Le surplus de 214 millions est dû pour 132 millions à l'augmentation des recettes fiscales.

> Les dépenses pour la même année ont été de 2.004 millions alors qu'elles étaient inscrites au budget pour 2.058 millions. Il y a donc une réduction des dépenses de 54 millions dont 25 millions sont constitués par les économies faites par le département militaire.

> Au total au lieu du déficit budgeté de 240 millions de francs, il ressort un boni de 28 millions.

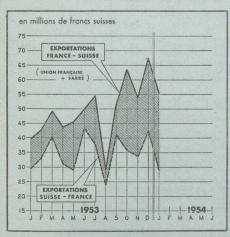
> Finances cantonales - Les résultats pour 1953 de plusieurs cantons, entre autres spécialement Genève et Zurich, font entrevoir une situation financière très saine et les bonis permettent de croire à une diminution d'impôts pour l'année prochaine.

> Ces résultats favorables sont dus au fait que la matière imposable, revenu et fortune, a sensiblement augmenté par

suite de la prospérité

économique.

IMERCE FRANCO-SUISSE



Régime transitoire des finances fédérales. 12 février 1954 le Conseil fédéral a publiéson message à l'assemblée fédérale concernant le régime financier de 1955 à 1958. En effet, après que le peuple suisse eut rejeté, le 6 décembre 1953, le projet de réorganisation des finances fédérales, il est deven|u nécessaire pour permettre au

COURS ET INDICES SUISSES							
	Dernier	chiffre	Chiffre d		Chiffre de l'année précédente		
Cours pièce or 20 fr. s Cours billet 100 fr. fr Ind. gén. actions	15 mars févr. 54 4e trim. 53 janv. 54 févr. 54 4e trim. 53 janv. 54 janv. 54 jevr. 54	31,5 1,16 346,2 128 15.890 213,3 170,1 114,9 1,4 17,3 148 168	15 févr. 15 févr. 15 févr. 16 févr. 17 févr. 18 fév	33 1,15 340,3 126 7.113 212,5 169,8 114,7 1,6 16,2 157 159	15 mars 15 mars 15 mars 16 terim. 52 janv. 53 févr. 53 4e trim. 52 janv. 53 janv. 53 jevr. 53 févr. 53	39,25 1,08 323,1 123 19,335 213,5 169,5 113,7 1,4 17,1 135 170	

gouvernement de préparer un nouveau projet, de proroger le régime transitoire actuellement en vigueur depuis 1951 et qui devait prendre fin le 31 décembre 1954.

Selon les déclarations de M. le Conseiller fédéral Streuli, nouveau chef du Département fédéral des finances, seule une prorogation sans aucun changement du régime actuel entre en ligne de compte car il faut absolument instituer une sorte de trêve pendant laquelle on pourrait discuter en toute tranquillité du régime définitif. En conséquence le Conseil fédéral demande le maintien du droit en vigueur jusqu'au 31 décembre 1958.

Le Conseil des États se prononcera sur la prorogation du régime transitoire dans sa session de mars et, vraisemblablement, le Conseil national dans sasession de juin. La consultation populaire qui devra suivre les décisions parlementaires aura donc probablement lieu au début de l'automne.

Impôt compensatoire. - Selon un arrêté du Conseil IMPOT fédéral du 19 février 1954, l'impôt compensatoire - qui frappe les grandes entreprises du commerce de détail et les magasins à succursales multiples - sera perçu pour la dernière fois en 1954. Institué en 1940, cet impôt doit disparaître automatiquement lorsqu'il aura rapporté à la Confédération une somme de 140 millions de francs. Comme la perception intégrale de cet impôt aurait cette année provoqué certainement un dépassement de cette somme, l'arrêté précité du Conseil fédéral stipule que pour 1954 l'impôt compensatoire sera perçu seulement pour les 2/3 de son montant.

Position de la Suisse dans l'U. E. P. - Pour février, le U. E. P. solde actif de la Suisse dans l'U. E. P. s'est élevé à 32,9 millions de francs. A fin février, l'excédent cumulatif de la Suisse était de 1.436 millions de francs représentant le 87,6 % de son quota de 1.639,8 millions. Le crédit de la Confédération s'accroît de ce fait à 827,5 millions de francs.

A l'assemblée générale des actionnaires de la Banque Nationale Suisse, M. le Dr Muller, Président de cet institut, a démontré dans son allocution tous les avantages que la Suisse retire de sa participation à l'U. E. P., avantages qui favorisent tous les domaines de l'économie. Il a exprimé le vœu que l'U. E. P. soit renouvelée à son échéance du 30 juin prochain, mais toutefois en apportant au système certaines modifications destinées à éviter l'accroissement continu des excédents cumulatifs de certains pays comme la Suisse.

Résultats de février. - Alors que le mois de janvier COMMERCE avait laissé un excédent d'importations de 57,3 millions. le mois de février a de nouveau enregistré un léger excédent d'exportations de 5,4 millions. Toutefois pour les deux premiers mois de cette année, notre balance commerciale est déficitaire de 52 millions de francs, alors qu'à la même époque de l'an passé elle était active pour 16,9 millions.

Salon de l'automobile. - Le 24e salon de l'automobile S A L O.N se tient à Genève du 11 au 21 mars. Il groupe 517 exposants DE L'AUTO et 142 marques, de 14 pays producteurs.

QUELQUES EXPORTATIONS SUISSES VERS LA FRANCE

(Sarre comprise, en milliers de francs suisses)

	Positions douanières	Moy. sem.	Moy. sem.	Moy. sem. 1952	Moy. sem.	référence (1er sem. 51 ou cont. accord 8-12-51) (1)	Diff. en % entre moy. sem. 53 et chiffre de référence
Denrées alimentaires: Lait en poudre . Fromages à pâte dure . Poumes et poires . Chocolat .	19	5.387	5.037	4.538	5·399	7.500	- 28
	99b ¹ -b ³	10.859	8.997	10.476	9·579	11.250	14
	23a ¹ -24b	2.050	1.613	582	1.118	1.900	41
	64	351	471	497	531	350	+ 52
Soupes condensées. Textiles et cuirs: Filés de coton Tissus de coton Broderies de coton Fils de rayonne. Tissus de soie. Fils de laine Tissus de laine Tresses de paille Bonnets et art. en tricot, Art. en caoutchouc	472, 474/75b 508a/b, 511 537/545 517-529	208 852 1.501 1.836	2.896 4.751 1.611 1.819 1.566 602 795 1.043 2.012 1.913	584 741 3.852 1.083 431 1.101 268 201 872 1.206 1.146	1.102 1.108 3.708 936 765 1.008 460 254 879 1.088 1.371	804 2.881 5.194 1.804 888 1.582 631 1.042 1.412 1.336 1.948	+ 37 - 62 - 29 - 48 - 14 - 36 - 27 - 76 - 38 - 19 - 30
Chaussures Machines: Machines, total Machines textiles Machines à coudre. Machines outils Moteurs et dynamos.	879-904 884-887 889a M6 MDy, M5	53.060 9.554 2.073 8.729 8.687	3.846 55.935 9.877 3.480 8.806 9.330	2.557 55.345 10.742 1.860 12.383 7.215	57.131 7.837 1.978 14.375 8.182	3.441 52.461 8.682 2.750 9.593 10.011	+ 9 - 10 - 28 + 50 - 18
Instruments et appareils: Instr. et app., total. App. électrique Mach. à écrire Mach. à calculer	937/956f	15.238	13.967	11.992	14.612	13.396	+ 9
	950-54, 956a/f	7.459	5.061	5.488	5.784	4.657	+ 24
	948a ¹	1.578	1.795	1.155	1.548	1.250	+ 24
	948b ¹ -b ⁴	1.718	2.345	1.336	1.666	2.568	- 35
Métallurgie : Abrasifs appliqués	630/32b ²	1.030	1.491	957	765	1.370	- 44
	745-746	2.082	2.011	1.356	1.189	1.750	- 32
	747-760	1.335	1.612	1.694	1.760	1.507	+ 17
	809a ¹ -a ³	368	496	845	602	357	+ 65
Horlogerie: Horlogerie, total	925-936i	9.653	9.583	8.014	9.301	10.917	- 15
	935a/36i, 931	4.952	4.866	4.265	5.030	5.638	- 11
	932-933C	121	195	112	150	132	+ 14
	930a/c, 934a/c	4.353	4.266	3.493	3.825	5.047	- 24
	926, 928a/b, 929	221	245	233	283	100	+ 183
Prod. chimiques et pharm.: Produits pharmaceutiques	966/81	6.697	6.467	5.571	8.137	6.881	+ 18
	982/983	3.095	2.727	1.173	1.786	3.137	- 43
	1098	12.149	16.535	11.185	13.323	13.250	+ 0,6
Divers: Crayons	1155b	504	557	445	338	718	- 53
	321	2.923	3.172	4.810	4.805	2.311	+108
	292-311	624	866	474	596	686	- 13

(1) En italique: chiffre de référence pour les produits qui ont toujours été contingentés, soit la moitié du contingent annuel prévu à l'accord commercial franco-suisse du 8 décembre 1951. En romain: chiffre de référence pour les produits ex-libérés, soit les exportations suisses vers la France effectivement réalisées au cours du 1° septembre 1951.

CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Paris	9 au 26 avril 1954	Salon des sports et du camping.
Casablanca	17 avril au 2 mai 1954	Foire internationale de Casablanca.
Lyon	24 avril au 3 mai 1954	Foire internationale de Lyon.
Alger	30 avril au 16 mai 1954	Foire-Exposition
Paris	1er au 12 mai 1954	Salon des techniques papetières et graphiques.
Lille	1er au 16 mai 1954	Foire internationale de Lille.
Bâle	8 au 18 mai 1954	Foire suisse d'échantillons.
Berne	14 mai au 21 juin 1954	Salon du tourisme et de l'art culinaire international.
Paris	22 mai au 7 juin 1954	Foire internationale de Paris.
Bordeaux	13 au 28 juin 1954	Foire internationale de Bordeaux.
Strasbourg	4 au 19 septembre 1954	Foire internationale de Strasbourg.
Lausanne	11 au 26 septembre 1954	Comptoir suisse.
Marseille	11 au 27 septembre 1954	Foire internationale de Marseille.
Lucerne	16 septembre au 11 octobre 1954	Exposition suisse pour l'agriculture et l'économie forestière
Paris	1er au 17 octobre 1954	Salon nautique international,
Oran	2 au 17 octobre 1954	Foire d'Oran.
Paris	7 au 17 octobre 1954	Salon international de l'automobile.
Saint-Gall	7 au 17 octobre 1954	OLMA, Foire suisse de l'agriculture et de l'industrie laitière
Paris	13 au 24 octobre 1954	Salon de l'équipement du bureau.
Paris	26 novembre au 5 décembre 1954.	Salon de la chimie et des matières plastiques.